

Centre
Intercommunal
d'Action Sociale
Cœur et Coteaux
du Comminges
4 Rue de la
République
31800 Saint-Gaudens

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 031-200074151-20250227-D202503-DE



N°2025-03

Conseil d'Administration du 27 février 2025

Nombre de membres à voix délibératives :

Membres : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

S'abstient : 0

Présents : Magali GASTO OUSTRIC, Alain BOUBEE, Philippe BRILLAUD, Laurent BRIOL, Philippe LAGRANGE, Evelyne SANSONETTO, Jean-Claude ARAGON, Valérie BERGEROO, Yves LOUIS, Bernard LOUBET, Marie-Claire DELEPLANQUES, Michèle TRAVERT.

Excusés : Arminda ANTUNES, Jean-Claude DURROUX, Régis FARRE, Annie NAVARRE, Claire VOUGNY, LANFANT Françoise, Emmanuelle PINIES.

Absents : Rémy MARTIN, Murielle PINEL.

Pouvoir : Régis FARRE à Alain BOUBEE

MODIFICATION DE QUOTITE DE TRAVAIL

Monsieur le Vice-Président présente le rapport suivant :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il propose la modification de quotité de travail :

Au sein du service SAAD, il est proposé de réviser le contrat d'un agent avec une augmentation d'heure :

- 1 poste agent social de 27 heures pour passer à 30 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la modification de quotité de travail.

Date de la convocation :
7 février 2025

Classification de l'acte :
4 Fonction publique
4.1 Personnel titulaires et
stagiaire de la F.P.T

Pour extrait certifié conforme

Fait le 27 février 2025

Le secrétaire de séance

Alain BOUBEE

La Présidente

Magali GASTO OUSTRIC

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :